



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 15

Réunion du : **Mercredi 15 avril 2025**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. HUMBERT Clément**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

COUPE DU VAR SENIORS

Bonjour à tous,

Nous vous informons que les clubs ayant des rencontres de championnat ligue ou des tournois prévus à la date du **jeudi 08 mai 2025** doivent impérativement organiser leur **½ finale de la Coupe du Var en semaine**, avant cette date butoir.

Nous comptons sur votre réactivité pour convenir rapidement d'une date avec le club adverse, afin de garantir le bon déroulement de la compétition dans les délais impartis.

Merci de nous transmettre dès que possible la date retenue pour la programmation de votre rencontre.

Tirage ½ finale de la Coupe du Var

SENIORS :

- SC NANSAIS / EFC FREJUS ST RAPHAEL
- U.S. PRADETANE / R.C. LA BAIE

U19 :

- S.C. DRAGUIGNAN / ENT PIVOTTE SERINETTE
- GARDIA CLUB / HYERES F.C.

U17:

- SPORTING CLUB TOULON / ST TROPEZ/LA BAIE
- HYERES FC / GARDIA CLUB

U16 :

- GARDIA CLUB / HYERES F.C.
- AS MAXIMOISE / SPORTING CLUB TOULON

U15:

- U.A VALETTOISE / AV. S MAR VIVO
- EFC FREJUS ST RAPHAEL / SPORTING CLUB TOULON

U14:

- GARDIA CLUB / HYERES F.C.
- SIX FOURS LE BRUSC F / EFC FREJUS ST RAPHAEL

U15 F :

- HYERES F.C. / US CARQUEIRANNE LA CRAU
- SPORTING CLUB TOULON / S.C. DRAGUIGNAN

*Prochaine réunion
Sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire Générale : Bruno GIMENEZ